



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008



A - GÉNÉRALITÉS

A-1 ÉDITORIAL DU PRESIDENT	3
A-2 L'EXÉCUTIF	4
A-3 PRÉAMBULE	4
A-4 CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	5
A-5 COMPOSITION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ	7
A-6 ORGANISATION INTERNE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES	9

B - ACTIVITÉS PAR COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

B-1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL :	10
- Parc d'activité économique des Etournelles	10
- Zone d'activité de Vouvray – Centre de marques	11
- Maison de l'emploi, de l'économie et de la formation	12
- Salon des affaires de Genève	16
B-2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES:	17
- Politiques contractuelles : CDRA	17
- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois	17
- Syndicat mixte d'études des transports et des déplacements	19
B-3 SUIVI FINANCIER ET BUDGÉTAIRE	20
B-4 ÉTUDE DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES	25
B-5 GRANDS ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET SCOT	26
- Hôtel de communauté	26
- Centre aquatique intercommunal	27
- SCOT du Bassin Bellegardien	28
B-6 GESTION ET TRAITEMENTS DES DÉCHETS MÉNAGERS	30
B-7 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET PATRIMONIAL	34
B-8 DÉVELOPPEMENT SERVICES À LA POPULATION - COMMUNICATION :	38
- CLIC du Bassin Bellegardien	38
- Chantier d'insertion par l'environnement	40
- Fourrière intercommunale	41
- Actions en faveur des maisons de retraite	42
- Communication	43
B-9 GESTION DES ESPACES ET POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	47

C - ANNEXES

C-1 GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	49
C-2 COMPTE ADMINISTRATIF 2008 SYNTHÉTIQUE	50

A – Généralités

L'EDITORIAL DU PRESIDENT

Il est bon de rappeler que plusieurs améliorations sont contenues dans la loi n° 1999-586 du 12 juillet 1999 tendant à renforcer et à simplifier la coopération intercommunale. A ce titre, deux fois par an, les élus désignés par la commune au conseil communautaire doivent rendre compte au conseil municipal de l'activité intercommunale. Il s'agit bien d'une obligation et non d'une possibilité.

Cette disposition permet à tous les conseillers municipaux de n'importe quelle sensibilité, d'être informés sur l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

L'année 2008 a été le point de départ d'une nouvelle mandature avec des nouveaux conseillers communautaires pour qui la difficulté d'appréhender la structure a été amplifiée faute de posséder la connaissance approfondie du fonctionnement communautaire ainsi que l'historique des dossiers engagés.

Le rapport d'activité qui se veut être une synthèse de notre activité de l'année 2008, est un outil qui leur permettra d'accélérer la compréhension globale de notre organisation et de notre action.

Sans énumérer la totalité du travail communautaire accompli cette année, ni amoindrir l'action de l'ensemble de tous les Vice-Présidents et de leurs commissions associées, je ne rappellerai ci-dessous que 3 ou 4 projets emblématiques ou orientations d'aménagement ayant mobilisé avec ardeur notre attention :

- L'extension de la zone d'activité des Etournelles,
- La première année de fonctionnement de la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation (MEEF),
- Le démarrage du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale),
- La mise en fonctionnement de la totalité du réseau de nos 4 déchèteries.

Je crois qu'au delà de l'exercice imposé, le rapport d'activité dans son contenu doit être le reflet d'une année de gestion et de réalisation au service d'un territoire, et dans sa forme doit pouvoir être un outil de communication sur les politiques mises en place par la CCBB permettant un lien pertinent avec les partenaires et acteurs qui nous accompagnent au quotidien.

En le diffusant largement à tous nos partenaires et acteurs du monde économique et donc bien au-delà que ne le prévoit la loi, il joue pleinement son rôle de promotion du territoire, de reflet du dynamisme de la CCBB dont l'ambition continue d'être un « catalyseur » pour l'avenir de l'espace communautaire.



Michel DE SOUZA

Président de la Communauté de communes du Bassin Bellegardien

L'EXÉCUTIF

Il se compose du Président et de 9 Vice-Présidents délégués pour l'exercice des différentes compétences communautaires.

Chaque Vice-Président a pour mission d'animer et coordonner les travaux de la commission correspondante à ses attributions.

Michel DE SOUZA

Président de la communauté de communes, Maire de Champfromier

Patrick PERRÉARD

Vice-Président chargé du développement économique et commercial

Régis PETIT

Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire et des politiques contractuelles

Gilles MARCON

Vice-Président délégué aux finances

Jean-Luc DEMARQUET

Vice-Président chargé de l'étude des transferts de compétences

Bernard MARANDET

Vice-Président chargé des grands équipements structurants et de l'élaboration et de la gestion du SCOT

Didier BRIFFOD

Vice-Président chargé de la gestion des déchets ménagers

Jean-Marc BEAUQUIS

Vice-Président chargé du développement touristique et patrimonial

Jean-Marc COUTURIER

Vice-Président chargé du développement des services à la population et de la communication

Gilles THOMASSET

Vice-Président chargé de la politique environnementale et de la gestion des espaces

PREAMBULE

Dans un souci de transparence des activités des **Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**, le Code général des collectivités territoriales, dans son article L. 5211-39 stipule que :

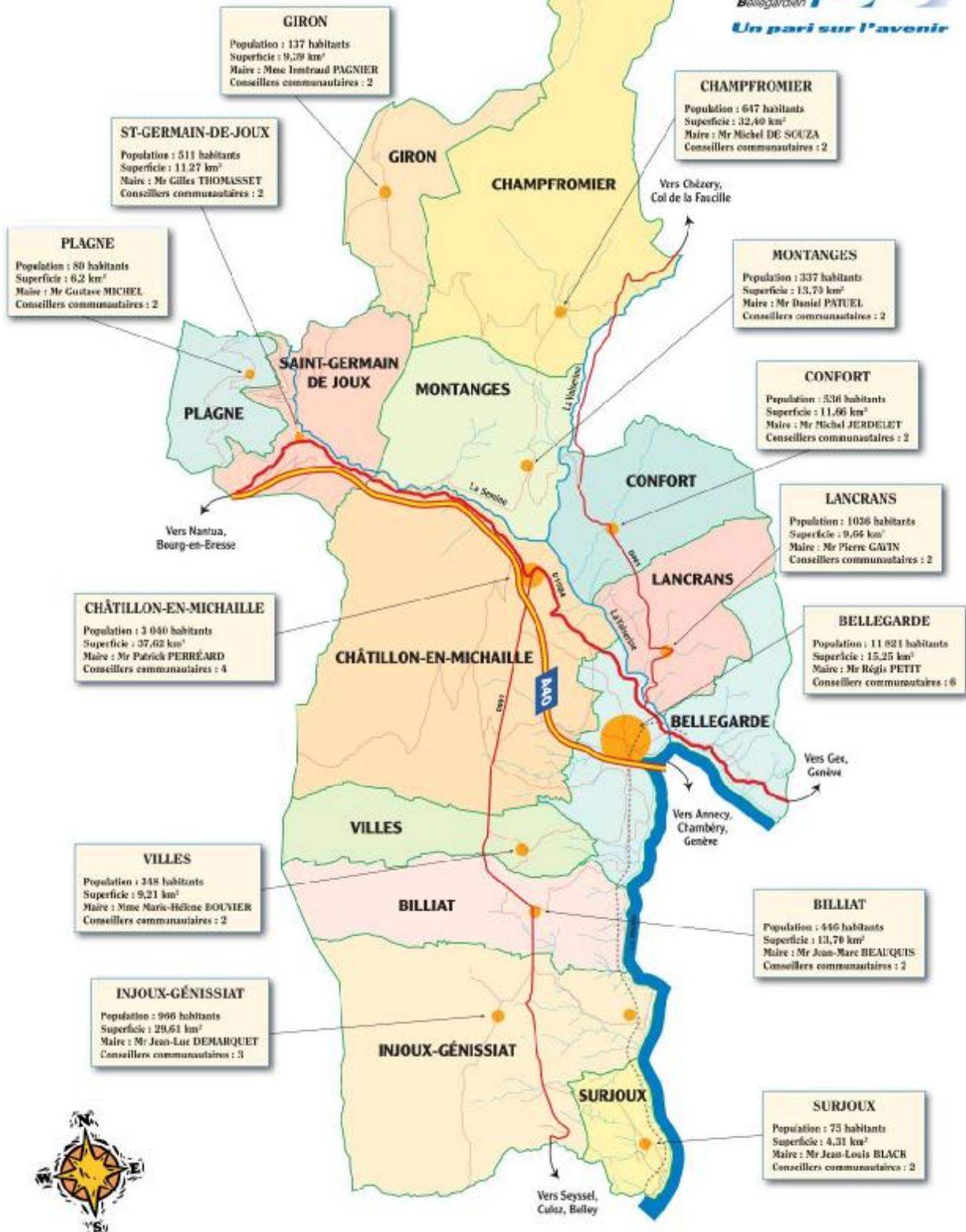
"Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier."

C'est dans cet esprit de diffusion des informations relatives à l'activité de la CCBB auprès des communes, institutions et des usagers qu'a été rédigé le rapport d'activité 2008 relatant une année de la collectivité territoriale marquée par les élections municipales de mars 2008 ayant conduit à un renouvellement des élus municipaux et par conséquent du conseil (33 titulaires) et du bureau de communauté (18 membres).

CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN BELLEGARDIEN

Communauté de Communes du Bassin Bellegardien



Composition – Territoire du Bassin Bellegardien :

La communauté de communes du Bassin Bellegardien est composée de treize communes membres : Bellegarde-sur-Valserine, Billiat, Champfromier, Châtillon-en-Michaille, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Lancrans, Montanges, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux et Villes.

Population

La population totale du Bassin Bellegardien est de 18 775 habitants (source INSEE 1999) répartis comme détaillés dans le tableau ci-dessous.

La CCBB comprend douze communes et une ville centre de près de 12 000 habitants, Bellegarde-sur-Valserine qui représente plus de la moitié de la population.

Bellegarde est le centre urbain du bassin ce qui en fait le pôle d'attractivité du territoire au niveau économique et commercial, des services et des administrations.

Commune	Population INSEE en 1999	Nombre de délégués
Bellegarde-sur-Valserine	11 329	6
Billiat	419	2
Champfromier	608	2
Châtillon-en-Michaille	2 668	4
Confort	503	2
Giron	103	2
Injoux-Génissiat	989	3
Lancrans	944	2
Montanges	286	2
Plagne	85	2
Saint-Germain-de-Joux	489	2
Surjoux	69	2
Villes	283	2
Total CCBB	18 775	33

REPRESENTATION DES COMMUNES
mandat 2 008 - 2014

COMPOSITION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Bellegarde-sur-Valserine	Régis PETIT, Bernard MARANDET, Didier BRIFFOD, Françoise GONNET, Serge RONZON, Roland MULTIN	Jean-Pierre FILLON, Yves RETHOUZE, Thierry MARTINET, Mourad BELLAMMOU, André POUGHEON, Samir OULAHIRIR
Billiat	Jean-Marc BEAUQUIS, Jean- Claude BOUDSOCQ	Antoine MUNOZ, Armelle LINGOT
Champfromier	Michel DE SOUZA, Charles TODESCHINI	Jacqueline ROTA, Michèle MUTTONI
Châtillon-en-Michaille	Patrick PERREARD, Gilles MARCON, Jean- Yves DEFFAUX, Michel PIZELLE	Christian PORTIER, Jean- Pierre GABUT, Jacques FESSLER, Anne- Marie CHAZARENC
Confort	Michel JERDELET, Daniel BRIQUE	Didier CHAPUIS, Annie POLTANI
Giron	Jean-Pierre PACCLOUD, Jean- Pierre LEVASSEUR	Ursula RHYNER, Jean- Paul CARRON
Injoux-Génissiat	Jean-Luc DEMARQUET, Albert COCHET, Joël PRUDHOMME	Fabrice MICHEL, Denis MOSSAZ, Rémy BILLET
Lancrans	Pierre GAVIN, Jean- Marc COUTURIER	Christophe MAYET, Bernard DUBUISSON
Montanges	Daniel PATUEL, Marie-Thérèse PERRIN	Pierre EVRARD, Christophe MARQUET
Plagne	Gustave MICHEL, Philippe DINOCHÉAU	Jean DONINI, Yves BASSET
Saint-Germain-de-Joux	Gilles THOMASSET, Rosemarie GERMAIN	Isabelle BRASIER, Yves DELACHENAL
Surjoux	Jean-Louis BLACK, Gilbert SACHET	Serge BRÉDA, Guy VITRANT
Villes	Marie-Hélène BOUVIER, Marie-Noëlle BÉRÉZIAT-DEBOST	Agnès VIALARD, Hervé MARTINET



Les conseillers communautaires lors du 1^{er} conseil le 8 avril 2008 après les élections municipales

FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de communauté se réunit en moyenne toutes les 8 semaines. Il a été décidé que ces réunions seraient décentralisées, tour à tour, dans chaque commune membre afin de marquer l'appartenance de chacune au sein de la communauté.

Chaque conseil est précédé d'une séance du bureau communautaire où, en principe, chaque commune membre est représentée par le maire ou un autre délégué.

A cette occasion, les dossiers à examiner en Conseil communautaire sont présentés. Il est alors décidé de les inscrire à l'ordre du jour du Conseil communautaire en fonction de leur avancée et/ou de l'urgence de les évoquer.

Le bureau peut, également, s'il s'agit d'un domaine pour lequel il a reçu délégation, statuer librement et directement. Il est alors rendu compte de la décision prise par celui-ci devant l'assemblée municipale qui n'a donc plus à se prononcer à son sujet.

ORGANISATION INTERNE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

(hors gestion technique des déchets ménagers)

Les services communautaires sont dirigés par Monsieur Yves BARON, attaché principal exerçant les fonctions de directeur général des services, et se composent des agents territoriaux suivants :

Madame Annick JACQUET, secrétaire de mairie, assure la gestion administrative des ressources humaines et des moyens nécessaires au fonctionnement des services. Elle est en outre chargée du service de collecte et traitement des déchets ménagers et, à ce titre, assiste la commission dédiée correspondante.

Madame Evelyne DE BARROS, attaché, est responsable de la comptabilité et de l'analyse des flux financiers de la CCBB et, à ce titre, assiste la commission « finances ». Elle s'occupe en outre de la gestion du réseau des déchetteries intercommunales.

Monsieur Denis RAQUIN, rédacteur est chargé des fonctions d'assistant d'exécution administrative et, à ce titre, assure la préparation et le suivi des travaux des assemblées communautaires. En outre, il anime la commission « développement touristique, patrimonial et culturel ».

Monsieur Bruno FISSON, ingénieur est chargé d'opérations. Cette fonction lui confère la responsabilité technique des grands chantiers des ouvrages et équipements intercommunaux.

Madame Christelle JOURDAN, agent de développement a la charge de la communication communautaire et anime les travaux et réflexions de la commission « communication envers les associations » et « développement des services à la population ». Elle a également en charge, à la demande du président, le suivi administratif opérationnel du projet du « village des Alpes[®] ».

Madame Hélène ANTOINE est l'animatrice et coordinatrice du CLIC du Bassin Bellegardien (centre local d'information et de coordination gérontologique), structure autonome mais fonctionnellement intégrée à la CCBB.

Mademoiselle Séverine AS, assistante de la coordinatrice du CLIC, suit administrativement les travaux et le fonctionnement de la structure.

Madame Marie COUTIER, est assistante du directeur général des services et prend en charge l'accueil et le secrétariat en général. Elle assure également le suivi de la commission « développement économique et commercial » et assure, en particulier, le traitement des affaires foncières,

Monsieur Lionel ROLLAND est le directeur de la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation (MEEF), structure indépendante mais rattachée fonctionnellement et à laquelle il a participé à la mise en place et a quitté la communauté de communes fin février 2008,

Madame Véronique HERBERT, ingénieur principal, chargée de « l'aménagement du territoire » et des « politiques contractuelles » assure le suivi des travaux d'élaboration du SCOT, et assume, en outre, par intérim la direction de la MEEF depuis le 1^{er} mars 2008,

Madame Karine VALENTINI est la chargée de mission du dispositif régional SECURISE'RA et participe également en cette qualité à l'animation de la structure.

B – Activités par compétence communautaire

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL Vice-Président : Patrick PERRÉARD

Cette compétence est dédiée à la promotion et au développement économique du territoire.

PARC D'ACTIVITE ECONOMIQUE DES ETOURNELLES



Une fois mis au point le projet d'exécution et le permis d'aménager obtenu, cette opération conduite sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la société NOVADE mettra à disposition des artisans et entreprises 33 300 m² supplémentaires de terrain viabilisé. Cette surface permet la création de 22 parcelles de 1 500 m² venant s'ajouter aux 37 000 m² aménagés en 1^{ère} phase et dont l'occupation des 19 parcelles est en cours. Dès l'attribution des marchés aux entreprises FAMY, APPIA, MT Paysages et SALENDRE, les travaux ont été engagés au début de l'été 2008 et se sont poursuivis par l'aménagement de 2 plateformes raccordées aux réseaux et desservies par une voirie en antenne prenant accès sur la voie principale réalisée en boucle. Le coût de l'opération est évalué à 2 168 061 €HT et bénéficie d'un montant d'aides financières de 468 061 € apportées par l'Etat (DDR), la Région Rhône-Alpes, le Conseil général de l'Ain et le Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain. L'aménagement se poursuivra durant toute l'année 2009 pour une livraison possible des terrains au début de l'année 2010.



ZONE D'ACTIVITE DE VOUVRAY

Après la déception née de la décision, à nouveau défavorable de la CNEC d'autoriser la réalisation du Village des Alpes et indépendamment au recours déposé devant le Conseil d'Etat, l'année 2008 a surtout consisté à renouer les liens avec la société BERGERAC OUTLETS.

Dès définition d'un nouveau planning, la plus grande partie de l'année a été consacrée à mettre au point un autre projet avec cette société et la nouvelle équipe constituée à ses côtés au sein de laquelle apparait notamment la société Mall and Market. De même la présence également d'un nouvel architecte facilite la conception d'un nouvel ensemble commercial différent et mieux dimensionné. Au retrait du recours en Conseil d'Etat a correspondu l'avènement d'un protocole d'accord nouveau impliquant un « épaulement » de BERGERAC OUTLETS par des partenaires reconnus en matière tant financière que de gestion de ce type d'équipements commerciaux.

Par ailleurs la mise en service en aval du giratoire neuf destiné à organiser et sécuriser l'accessibilité de l'ensemble du « plateau pompiers – gendarmerie » permet d'envisager l'amélioration future de la desserte de la zone d'activité par une autre voirie secondaire en complément de celle prévue dans le cadre du projet de centre de marques.

L'année 2009 devrait s'ouvrir avec l'espoir de voir enfin aboutir ce projet « phare » pour le bassin de vie.



Vue aérienne de la zone de Vouvray



Projet de centre de marques sur le site de Vouvray

MAISON DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE ET DE LA FORMATION

La mise en œuvre du dispositif « Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation (MEEF) » est une initiative de la CCBB, envisagée dès 2003 et inscrite au Contrat de Développement Rhône-Alpes signé en 2004 entre les Communautés de communes du Bassin Bellegardien et du Pays de Gex, et la Région Rhône-Alpes.

L'année 2007 a été marquée par le recrutement du directeur chargé de la mise en place de la structure et la réalisation des travaux d'aménagement de la plate-forme ainsi, **l'année 2008 est la première année de fonctionnement effectif de cet équipement.**



La charte d'engagement et de progrès relative au développement de la MEEF a été signée en mars 2008 par :

Les partenaires associés, à savoir :

- L'Agence de Développement Economique du Pays de Gex et du Bassin Bellegardien, (ADE)
- L'Agence Nationale Pour l'Emploi,
- L'Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce Section Alpes, ASSEDIC des Alpes,
- La Mission Locale Action Jeunes Oyonnax-Bellegarde-Gex,

Et les partenaires institutionnels:

- L'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA),
- La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Ain,

Celle-ci définit les missions de la MEEF, principalement :

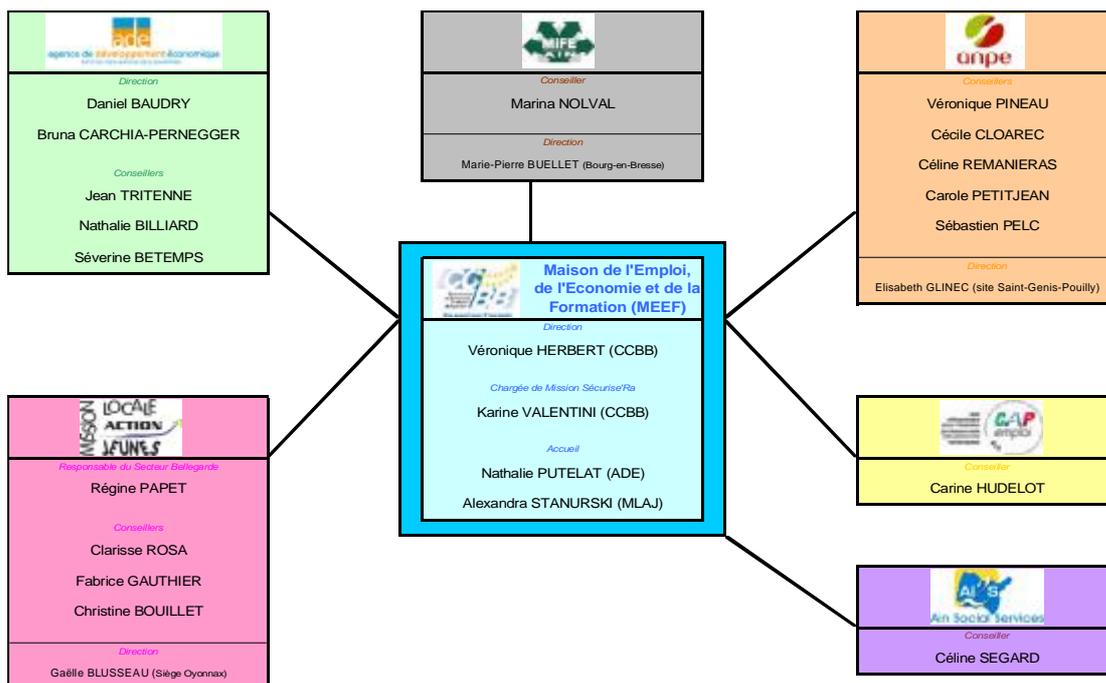
- Ø La MEEF est un service de proximité réunissant des partenaires œuvrant dans les domaines de l'appui au développement économique, de l'appui à la recherche d'emploi, de l'accompagnement socioprofessionnel des personnes, de l'appui à la création ou à la reprise d'entreprise, du conseil aux entreprises, de la formation professionnelle et de l'animation économique du territoire.
- Ø C'est un lieu d'accueil, d'orientation, d'information, de sensibilisation et d'accompagnement, ouvert aux personnes physiques et morales.

Ainsi que ses principes de fonctionnement :

- Ø L'élaboration et la signature de conventions bipartites particulières délivrant leur offre de service, à savoir : ADE, ANPE, ASSEDIC (borne informatique), MLAJ,
- Ø La mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation composé des représentants des partenaires signataires de la charte, et des élus et techniciens en charge de la MEEF (pas de réunion en 2008),

- Ø La tenue de réunions tous les 2 mois du comité technique constitué entre les responsables techniques des institutions délivrant tout ou partie de leur offre de service au sein de la MEEF (5 réunions en 2008).

Organigramme de la M.E.E.F au 31 décembre 2008



Effectifs et fonctionnement :

Les services présents quotidiennement sont :

- Accueil: 1 personne à plein temps salariée de l'ADE et 1 personne à mi-temps salariée de la Mission Locale Action Jeunes avec l'aide financière de la CCBB
- Direction: 1 personne salariée de la CCBB, nouvelle direction (Véronique HERBERT en remplacement de Lionel ROLLAND) depuis le 1er mars 2008
- Depuis le 1er juin 2008: embauche d'une chargée de mission SECURISE'RA : Karine VALENTINI
- Mission Locale Action Jeunes: Depuis le 15 janvier 2008, l'antenne bellegardienne de la Mission Locale est installée au 9 rue des Papetiers, 5 personnes y travaillent dont 2 à temps partiel.



Accueil de la MEEF

Les permanences régulières des partenaires sont tenues par les organismes suivants :

- ADE (3 à 4 jours par semaine)
- ANPE (3 à 4 jours par semaine)
- ATELEC (1 jour par semaine)
- Cap Emploi (2-3 jours par mois):
- MIFE (1-2 jours par mois)
- A12S (1 jour et demi par semaine depuis décembre 2008)

En 2008, **10 642 contacts** ont été enregistrés pour 244 jours d'ouverture (soit 43 contacts par jour en moyenne)

Les mois à forte activité sont juin (50 pers/jour), septembre (64 pers/jour) et octobre (55 pers/jour).

A travers la MEEF, la CCBB est représentée au sein du comité opérationnel du Contrat Territorial Emploi Formation Haut Bugey / Pays de Gex Bassin Bellegardien ; le service public de l'Emploi et les Comités techniques du Contrat urbain de cohésion sociale de Bellegarde, et de l'étude « Politique de Pôle de Développement Economique » du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Les principales actions spécifiques engagées :

- La mise en œuvre du dispositif SECURISE'RA depuis juin 2008:

C'est un dispositif financé par la Région Rhône-Alpes s'inscrivant dans le cadre du Plan Régional pour l'Emploi comme un outil pour la sécurisation des parcours professionnels. Il permet l'intervention de cabinets conseil en direction des entreprises du territoire, pour anticiper au mieux l'évolution des métiers et gérer les parcours professionnels, sur les six axes suivants:

- 1) Recruter, fidéliser, répondre aux difficultés de recrutement,
- 2) Intégrer, lutter contre les discriminations,
- 3) Soutenir, renforcer la mobilité des salariés,
- 4) Assurer la gestion des âges et la transmission des savoirs,
- 5) Lutter contre les situations de précarité (Intérim, temps partiel non choisi),
- 6) Accompagner les mutations.

Les bénéficiaires en sont les PME (moins de 50 salariés, CA de moins de 50 M d'€). Tous les secteurs d'activités sont éligibles. Le périmètre d'intervention est celui du CTEF Pays de Gex Bassin Bellegardien Haut Bugey.

Un poste de chargé de missions a été créé par la CCBB et Karine Valentini a été recrutée au 1^{er} juin 2008.

Après une présentation auprès des acteurs du monde économique et 6 mois de fonctionnement soit fin 2008, ont été mises en place :

- Ø une action collective menée avec un groupe de 6 entreprises des bassins de Bellegarde et du Pays de Gex,
- Ø et 4 actions individuelles auprès de 2 structures bellegardiennes et 2 dans le Pays de Gex.

L'information a également été diffusée auprès de partenaires suivants : ASSEDIC, ANPE, DDTEFP, OPCALIA, Agefos-PME, ADE, MIFE, CIO, GRETA, CIBC, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, CGT, CFE/CGC, MEDEF, Service Emploi CCPG,

- **La demande de labellisation d'un « Relais service public » :**

Le projet destiné à renforcer le lien entre économie, emploi et services du domaine social et à consolider les services offerts par la MEEF porte sur :

- Ø la mise à disposition au public d'un poste informatique connecté à Internet haut débit avec accès automatique au portail « Services Publics », une imprimante, un point documentation,
- Ø La mise à disposition d'un local de permanences, à titre gratuit, à destination de nouveaux partenaires du domaine de l'action sociale (CRAM),
- Ø La prise en charge de l'accueil et de l'animation du Relais Services Publics par les personnes chargées de l'accueil MEEF,
- Ø La signature d'une convention locale de Relais Services Publics entre les partenaires : Pôle Emploi, Mission Locale Action Jeunes, CRAM, CCBB.

Si tout se passe bien, la Préfecture de l'Ain intervenant pour le compte de l'Etat devrait accepter cette labellisation qui s'accompagne d'un financement dédié.

- **Les actions de communication :**

- Ø L'inauguration des locaux de la MEEF le 30 juin 2008 en présence de nombreuses personnalités dont : Pierre SOUBELET, préfet de l'Ain, Christian MICHALAK, sous-préfet de Nantua, Rachel MAZUIR, sénateur et président du Conseil Général de l'Ain, Etienne BLANC, député, Bernadette ROBERT-WYSS, conseillère régionale,



Les autorités lors de l'inauguration des locaux de la MEEF

- Ø La distribution de plaquettes d'information sur la MEEF et le dispositif SECURISE'RA lors de la foire commerciale d'automne de Bellegarde,
- Ø La participation à la Journée de l'Emploi à Saint-Genis-Pouilly le 23 octobre 2008,
- Ø La réalisation d'une page « MEEF » sur le site Internet de la CCBB.

SALON DE GENEVE : LA PLACE DES AFFAIRES

Le salon organisé par le Cercle des Dirigeants « La Place des Affaires » s'est déroulé du 21 au 25 janvier avec la présence de l'Agence de Développement Economique (ADE) dans le cadre de sa mission de promotion économique.

Sur ce lieu de rencontre regroupant des entités de multiples secteurs et facilitant la création de réseaux relationnels, l'ADE a promu son territoire d'action constitué de la région Pays de Gex / Bassin Bellegardien avec pour objectif de bouleverser aux « yeux des Suisses » l'image dégradée et l'idée qu'ils se font du Bassin Bellegardien. L'enjeu étant de faire savoir à l'heure de la construction de l'agglomération franco-valdo-genevoise que ce territoire est en voie de se redynamiser.

Présente sur le stand aux côtés de l'ADE, la CCBB a pu répondre aux interrogations concernant le Bassin Bellegardien.

Le bilan décevant qui en a été retiré sur l'attractivité de cette présence n'incite pas à la reconduction de l'opération.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : OUVRAGES INTERCOMMUNAUX ET POLITIQUE FONCIERE Vice-Président : Régis PETIT

Au sein de cette compétence sont conduits divers travaux et actions destinés à l'aménagement du territoire.

POLITIQUES CONTRACTUELLES : LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT RHÔNE-ALPES

Afin de mieux répondre aux enjeux de développement de son territoire, la CCBB s'est engagée dans la mise en œuvre du Contrat de développement Rhône-Alpes (CDRA) avec la région Rhône-Alpes en collaboration avec la Communauté de communes du Pays de Gex.

Aux termes des objectifs définis du programme d'actions retenu, les principales opérations financées par la Région en 2008 dans ce cadre sont les suivantes :

- Mise en place d'un pôle d'activités économiques (2^{ème} tranche du PAE des Etournelles), travaux
- Création d'une pépinière d'entreprise
- Mission d'étude et d'assistance à l'élaboration du SCOT du Bassin Bellegardien
- Mise en œuvre des modalités de concertation et de communication dans le cadre de l'élaboration du SCOT
- Schéma de Cohérence territoriale : mission de concertation et de diagnostic en direction des agriculteurs
- Animation du dispositif SECURISE'RA,
- Action de sensibilisation à la transmission des exploitations agricoles,
- Aménagement de circuits thématiques sur le thème de la frontière (travaux),
- Amélioration de l'offre de promenade et de randonnée dans le Bassin Bellegardien,
- Animation du volet économique par l'ADE Pays de Gex - Bassin Bellegardien,
- Animation touristique du CDRA,
- Animation générale du CDRA.

Le Président de la CCBB est membre du comité de pilotage (COPIL) du CDRA, celui-ci s'est réuni 3 fois en 2008 :

Le COPIL du 12 juin 2008 a validé la proposition de la Région de prolonger d'un an le contrat en cours (soit jusqu'en mars 2010) et de modifier le contrat par un nouvel avenant.

Le COPIL du 23 octobre 2008 a travaillé sur la préparation de ce second avenant.

Le COPIL du 4 décembre 2008 a approuvé le projet définitif de l'avenant n°2 du CDRA et a pris connaissance du nouveau dispositif régional intitulé : Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA)

PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOIS

La Communauté de communes est adhérente à l'ARC et contribue financièrement à l'élaboration du projet d'agglomération franco-valdo-genevois depuis 2005. Le Syndicat d'Etudes du Genevois Haut Savoyard (SEGH) est le chef de file unique pour, d'une part, assurer la gestion administrative du projet d'agglomération, et d'autre part, mobiliser le financement complémentaire nécessaire auprès des structures intercommunales membres de l'ARC.

Le conseil communautaire réuni le 14 octobre 2008 a approuvé l'avenant à la convention intervenue en 2007 entre les membres de l'ARC et le SEGH visant, d'une part, à permettre l'intégration au sein de l'ARC de la communauté de communes Faucigny-Glières et de la Ville de Thonon-les-Bains, et, d'autre part, à transférer le rôle de pilote assuré jusqu'à la création, au 1^{er} janvier 2008 de la Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons Agglomération par le SEGH et entériné la dissolution.

Le périmètre politique de l'agglomération

2 pays
2 cantons, 2 départements
1 région

2'000 km²
210 communes
860'000 habitants
385'000 emplois

 Périmètre de l'ARC



Périmètre de l'ARC fin 2008

Depuis juin 2008, le président de la CCBB est membre du bureau de l'ARC, et à ce titre, il est membre de la commission économie et formation professionnelle du CRFG (Comité régional Franco-Genevois)

A l'occasion de la foire commerciale de Bellegarde, la CCBB a organisé une table ronde sur le thème du projet d'agglomération franco-valdo-genevois :



INVITATION

Présentation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

A l'occasion de la Foire Commerciale d'Automne, la Communauté de Communes du Bassin Bellegardien, en partenariat avec le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, organise une soirée d'information sur le thème :

Quel rôle dans l'agglomération transfrontalière pour les territoires de la 2^{ème} couronne genevoise à l'exemple du Bassin Bellegardien ?

Présentation du Projet par
Juan Neury, Président de l'Association régionale de coopération du genevois (ARC)

Intervenants à la table ronde
En présence de Christian Michalak, Sous-Préfet de Nantua
Etienne Blanc, Député-Maire de Divonne-les-Bains
Guy Larmanjat, Vice-Président du Conseil Général de l'Ain
Serge Dal Basso, Président de l'Association des communes genevoises
Pierre-André Romanens, Président du Conseil régional du District de Nyon
Négis Petit, Vice-Président de la CCBB, Maire de Bellegarde-sur-Valserine

Vous êtes cordialement invité(e) à assister à cette conférence-débat qui se déroulera le

Vendredi 3 Octobre 2008 à 18h00
sur le stand de la CCBB, place Carnot à Bellegarde

Cette conférence sera suivie du repas de l'après-midi

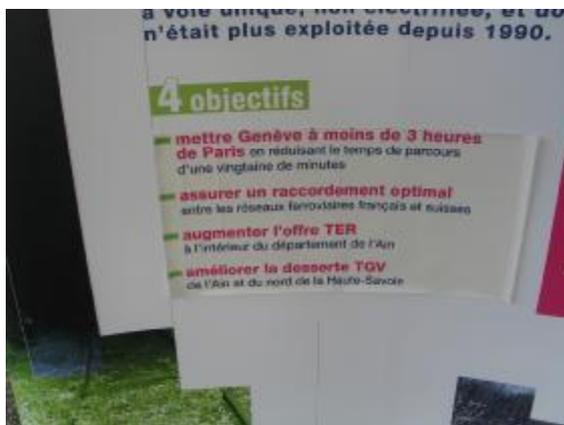
SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES DES TRANSPORTS ET DES DÉPLACEMENTS (SMETD) DANS L'AGGOMÉRATION FRANCO-VALDO-GEVEVOISE

L'adhésion au Syndicat mixte d'études des transports et des déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois permet à la CCBB de participer à la réflexion engagée par les structures composant l'ARC aux côtés de la région Rhône-Alpes et des départements de l'Ain et Haute-Savoie sur la mobilité dans la vaste région franco-genevoise et lémanique.

Ce syndicat installé en 2006 a poursuivi en 2008 les travaux de mise en place du modèle multimodal de transports (MMT), outil de gestion des données recensées et collationnées sur les transports dans l'ensemble du périmètre de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Il procède à la réflexion collective destinée à esquisser chaque mesure ayant trait au développement des transports regroupés dans une liste commune avec la Confédération helvétique.

Le SMETD, auquel la CCBB a accepté les demandes d'adhésions de la communauté de communes Arve et Salève et la communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons aggro prend acte de la modification statutaire consécutive à ces adhésions.



Modernisation de l'ancienne ligne du Haut-Bugey

SUIVI FINANCIER ET BUDGETAIRE

Vice Président : Gilles MARCON

Après son débat d'orientation budgétaire annuel et ses budgets où les grands axes rappelés ci-dessous de la politique budgétaire et financière poursuivie, la communauté de communes élabore ses différents budgets en respectant les principes présentés et arrêtés.

F EN FONCTIONNEMENT :

- Une maîtrise encadrée des dépenses tout en respectant les engagements,
- Une mobilisation maximale des recettes avec une évolution raisonnable de la fiscalité additionnelle.

F EN INVESTISSEMENT :

- La poursuite des équipements structurants avec la mobilisation des emprunts correspondants et la mise en place d'AP/CP,
- Le remboursement du capital des emprunts,
- L'engagement des opérations nouvelles,
- La mobilisation d'un autofinancement possible et suffisant pour limiter le recours à l'emprunt.

Sur ces bases les budgets 2008 ont été votés à l'unanimité tant pour le service général que pour les services annexes du service ordures ménagères et des zones d'activité économique du Fay et de Vouvray.

BUDGET GENERAL

Quelques données synthétiques des finances intercommunales

Les taux des 4 taxes, en légère augmentation par rapport à l'année 2007.

FISCALITE DIRECTE LOCALE			
Imposition	2008		
	Base	Taux	Produit
TH	18 918 964	1.50	279 604
TFB	20 273 091	1.90	379 306
TFNB	281 012	4.10	11 425
TP	39 494 765	1.80	692 764
TPZ		11.90	3 070
TOTAL			1 366 169

L'état de l'endettement depuis la création de la CCBB est le suivant :

ETAT DE LA DETTE				
Année	Dettes en Kal au 01/01	Annuité de l'exercice	Intérêts	Capital
2003	96 573 €	17 363 €	5 108 €	12 255 €
2004	84 318 €	29 949 €	9 610 €	20 339 €
2005	363 979 €	44 197 €	15 287 €	28 910 €
2006	335 069 €	44 188 €	13 887 €	30 301 €
2007	304 768 €	44 179 €	12 417 €	31 762 €
2008	273 005 €	65 768 €	32 672 €	33 296 €

La compensation franco genevoise émanant du Département :

COMPENSATION FINANCIERE FRANCO GENEVOISE					
	2004	2005	2006	2007	2008
	684 852 €	800 000 €	714 110 €	582 000 €	500 000 €
I	584 852 €	700 000 €	614 110 €	480 000 €	400 000 €
F	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €

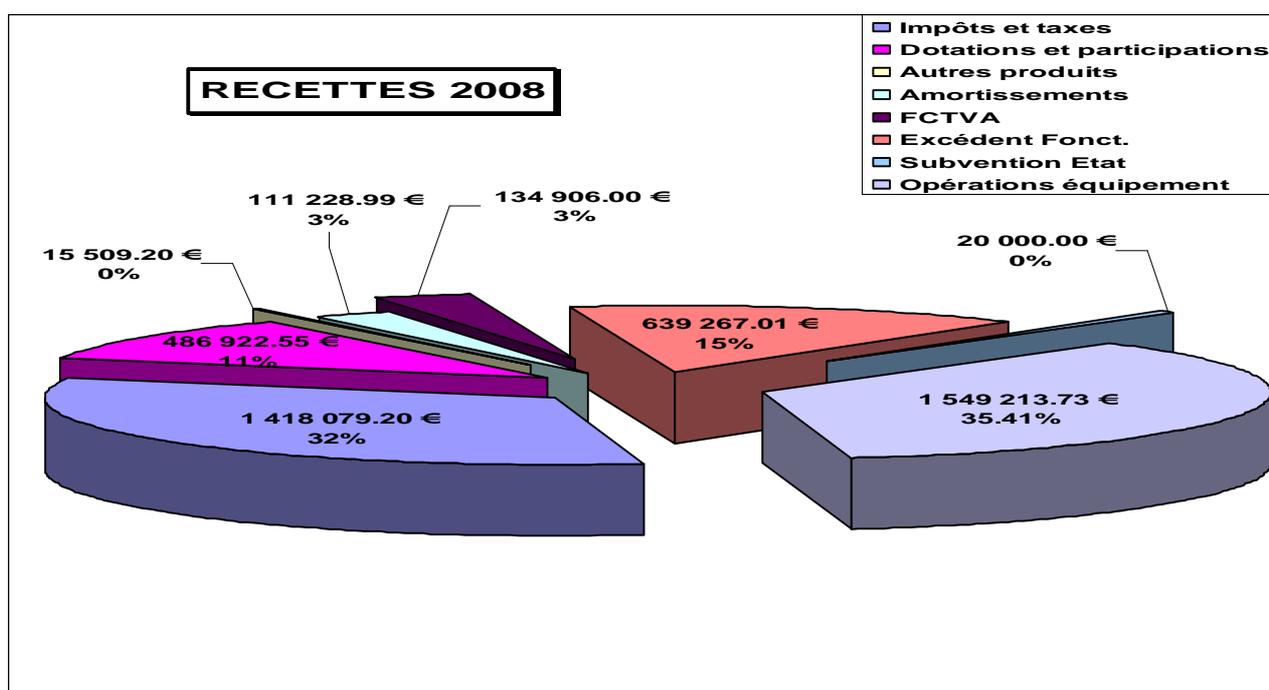
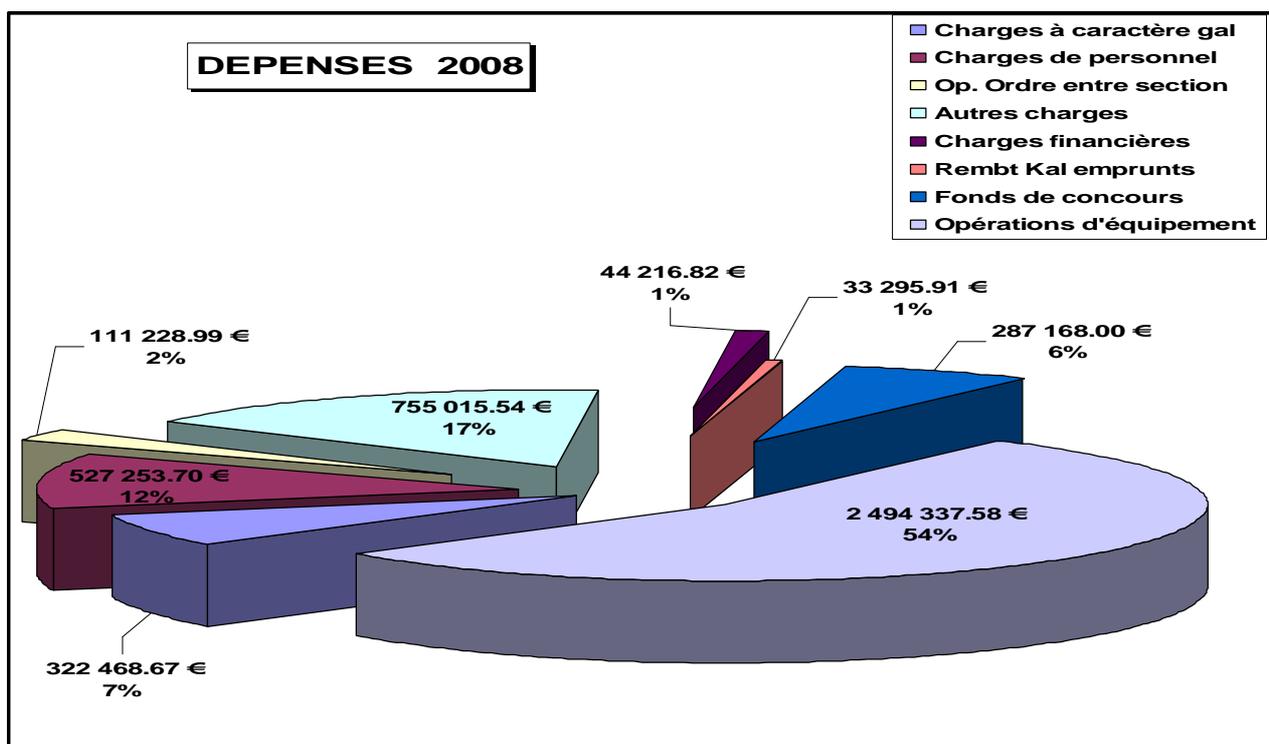
La dotation globale de fonctionnement :

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT			
Années	Population DGF	Potentiel Fiscal/hab	Montant
2003	19 482	105.540499	100 469 €
2004	19 482	110.584386	162 150 €
2005	19 482	110.349040	166 563 €
2006	19 482	113.641310	188 027 €
2007	19 482	118.181501	188 263 €
2008	21 234	112.109353	237 252 €

Pour des informations plus détaillées le lecteur pourra utilement se reporter à l'extrait du compte administratif de l'exercice présenté en annexe en fin de rapport.

DEPENSES ET RECETTES 2008 DU SERVICE GENERAL

DEPENSES	REALISE 2008	RECETTES	REALISE 2008
Charges à caractère gal	322 468.67 €	Impôts et taxes	10.92 €
Charges de personnel	527 253.70 €	Dotations et particip.	8.79 €
Op. Ordre entre section	111 228.99 €	Autres produits	15 509.20 €
Autres charges	755 015.54 €	Amortissements	111 228.99 €
Charges financières	44 216.82 €	FCTVA	134 906.00 €
Rembt Kal emprunts	33 295.91 €	Excédent Fonct.	639 267.01 €
Fonds de concours	287 168.00 €	Subvention Etat	20 000.00 €
Opérations d'équip.	2 494 337.58 €	Opérations équip.	1 549 213.73 €
TOTAL GENERAL	4 574 985.21 €	TOTAL	2 470 144.64 €



BUDGET DU SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les taux de la TEOM (11.30 % et 10.30 %) inchangés depuis 2005, n'ont pas permis de recueillir un produit suffisant pour répondre aux besoins de fonctionnement du service. Le complément budgétaire pour 2008 a été apporté par le budget général pour un montant de 160 000 € (9,66 % du produit de la TEOM en 2008 soit 160 000/1 656 972 ; 13,21 % du produit de la TEOM en 2007 soit 210 000/1 656 972).

Quelques données synthétiques des finances intercommunales en rapport avec le budget primitif du service ordures ménagères :

Les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères restent inchangés.

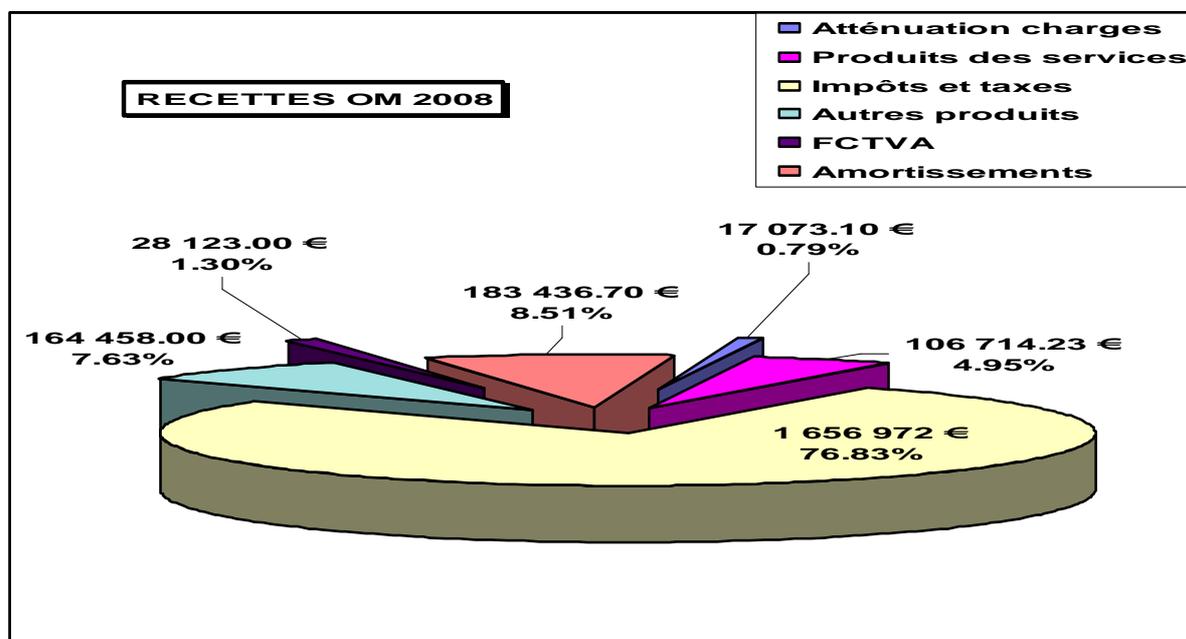
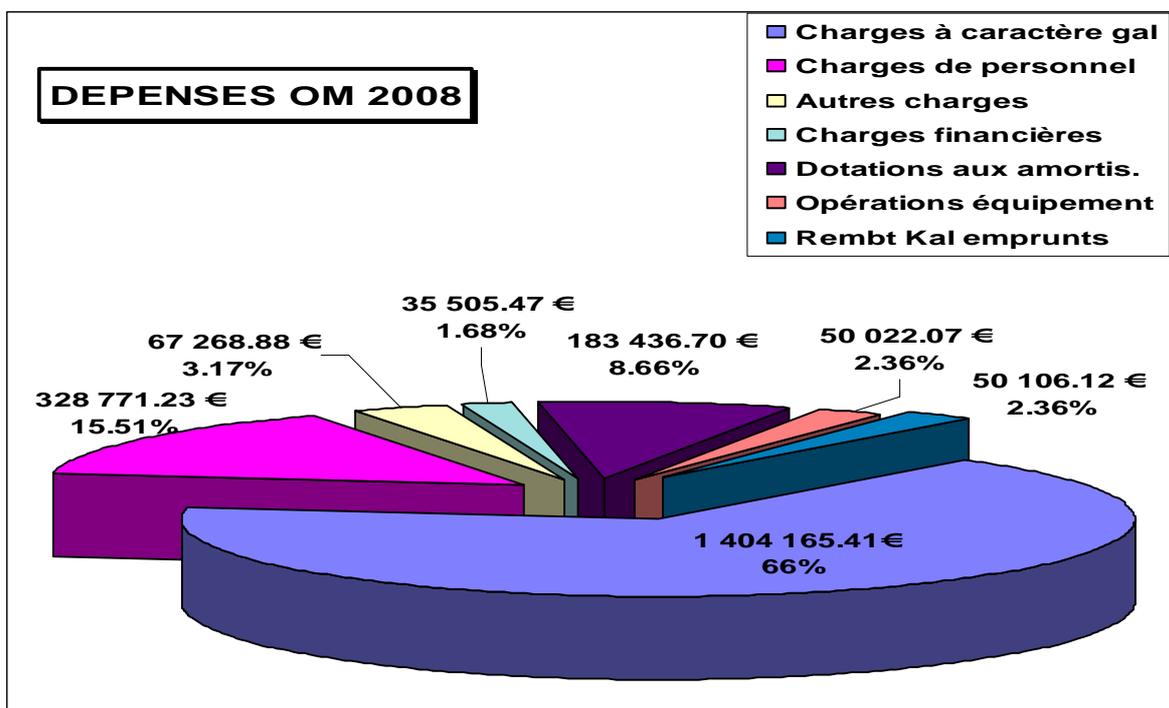
TEOM			
Imposition	2008		
	Base	Taux	Produit
ZONE 1	9 319 529	11.30	1 053 107
ZONE 2	5 481 423	10.30	564 587
TOTAL			1 617 693

L'état de l'endettement depuis la création de la CCBB est le suivant :

ETAT DE LA DETTE				
Année	Dettes en Kal au 01/01	Annuité de l'exercice	Intérêts	Capital
2003	4 776 €	4 776 €	649 €	4 127 €
2004	35 619 €	23 739 €	9 195 €	14 545 €
2005	468 283 €	45 592 €	21 139 €	24 453 €
2006	743 830 €	66 498 €	22 705 €	43 793 €
2007	700 037 €	66 498 €	29 406 €	37 092 €
2008	842 945 €	78 790 €	28 684 €	50 106 €

DEPENSES ET RECETTES 2008 SERVICE ORDURES MENAGERES

DEPENSES OM	REALISE 2008	RECETTES OM	REALISE 2008
Charges à caractère gal	1 404 165.41 €	Atténuation de charges	17 073.10 €
Charges de personnel	328 771.23 €	Produits des services	106 714.23 €
Autres charges	67 268.88 €	Impôts et taxes	1 656 972.00 €
Charges financières	35 505.47 €	Autres produits	164 458.00 €
Dotations aux amortis.	183 436.70 €	FCTVA	28 123.00 €
Opération d'équip.	50 022.07 €	Amortissements	183 436.70 €
Rembt Kal emprunts	50 106.12 €		
TOTAL	2 119 275.88 €	TOTAL	2 156 777.03 €



ÉTUDE DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES, ÉVOLUTIONS STATUTAIRES Vice-Président : Jean-Luc DEMARQUET

Conformément à la mission qui lui a été confiée dans le cadre de l'étude de la gestion exploitation du futur centre aquatique, le bureau « Service Public 2000 » a présenté à la commission compétente un **premier rapport de son analyse sur les différents modes de gestion possibles**.

Au vu du constat de l'incidence financière qui en résulterait selon ce premier examen, la commission s'est inquiétée du poids conséquent que la gestion de cet équipement ferait supporter au budget communautaire aux ressources limitées et procurées par la seule fiscalité additionnelle. Devant cette interrogation il fut décidé, d'une part, dans la perspective du renouvellement prochain de l'assemblée communautaire et, d'autre part, de l'absence de connaissance très précise des possibilités financières futures de la communauté, d'**engager une étude spécifique poussée** à ce sujet.

Le projet fut donc suspendu le temps que l'équipe de maîtrise d'œuvre recherche des solutions permettant d'optimiser le dispositif envisagé et d'abaisser le coût de l'équipement sans pour autant modifier le programme arrêté.

Parallèlement, un groupe de travail a été désigné avec mission de procéder avec l'assistance du Comptable du Trésor public, à une **expertise de la situation des finances et recettes communautaires**.

Ce dernier a poursuivi ses travaux sur plus de 6 mois et a pu remettre ses conclusions s'appuyant sur une simulation de budget prévisionnel pendant 6 années. Celles-ci préconisant une **rigueur des aides allouées** et un **encadrement attentif des dépenses de fonctionnement**, associés à une évolution raisonnée des recettes réelles, font ressortir une **capacité d'autofinancement suffisante de la communauté** pour assurer la charge de l'équipement à venir. Cette révélation, consolidée par l'engagement apporté par le Conseil général d'attribuer une dotation annuelle sur les crédits de la compensation financière genevoise à la hauteur de l'annuité de remboursement de l'emprunt qui sera affecté à la réalisation du centre aquatique intercommunal, a conduit le Conseil de communauté à considérer la faisabilité de l'opération et la nécessité de poursuivre la réalisation de cet équipement structurant.



GRANDS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET SCOT

Vice-Président : Bernard MARANDET

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

Les travaux, débutés en 2007, se poursuivent sur un « bon rythme » et permettent d'envisager, comme prévu, la livraison des locaux pour la fin de l'année 2008. Néanmoins, compte tenu de la difficulté d'assurer, à la fois, la mise en service et le coût de fonctionnement d'un tel bâtiment de pair, avec les travaux de construction du futur centre aquatique intercommunal, le 10 juillet 2008, le conseil de communauté a pris le parti de renoncer à prendre possession de ces locaux et de proposer leur acquisition à la ville de Bellegarde. Cette mesure permettrait de dégager des moyens supplémentaires de financement propres à faciliter la mise en œuvre du projet de futur centre aquatique intercommunal. Malgré cette décision difficile, la communauté de communes s'oblige à poursuivre les travaux d'aménagement des lieux jusqu'à leur achèvement, hormis ceux ayant trait à la tranche conditionnelle (extrémité Sud occupée par la SNCF et les accès à la brasserie et aux quais d'embarquement), avant leur cession à la ville de Bellegarde-sur-Valserine.



CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Après remise d'une première ébauche de l'étude de gestion du futur complexe par le bureau d'études Service Public 2000, et une suspension du projet liée au renouvellement des assemblées municipales et du conseil communautaire, une réflexion « poussée » a été confiée à un groupe de travail avec pour objectif d'approfondir les potentialités financières et la capacité de la communauté à poursuivre le projet. Au terme de ses réunions et travaux conduits tout au long de l'année, ce groupe de travail a livré ses conclusions sur la possibilité de la communauté de communes à supporter l'incidence financière de l'équipement, après son optimisation par la maîtrise d'œuvre, sous réserve du respect des règles d'une certaine rigueur budgétaire prenant en compte l'apport d'aides financières bonifiées.

Prononcée lors de la séance du 10 juillet 2008, en corollaire de celle de ne pas prendre possession du futur siège communautaire en cours d'aménagement et de sa cession dès achèvement à la ville de Bellegarde, la position favorable à la poursuite du projet a été confirmée par décision par le conseil de communauté le 4 décembre 2008 en adoptant, notamment, le projet par un agrandissement du grand bassin dit bassin sportif pour le porter à 8 couloirs et à une profondeur de 1 m 50 en contrepartie d'une contribution annuelle de la ville de Bellegarde, celle-ci passant de 150 000 à 250 000 € par an.



Maquette du futur centre aquatique intercommunal

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BASSIN BELLEGARDIEN

Après l'année 2007 consacrée à l'intervention de :

- Ø l'engagement de la CCBB dans la mise en place d'un SCOT dont le périmètre couvre l'ensemble de ses communes adhérentes,
- Ø l'arrêté préfectoral fixant le périmètre du SCOT de la CCBB en date du 26 septembre 2007 en conformité avec celui proposé,
- Ø un recrutement d'un chargé de mission « politiques contractuelles et aménagement du territoire »,
- Ø et aux formalités de recherche d'un bureau d'étude chargé de l'étude et de l'assistance à l'élaboration du SCOT.

Les travaux d'élaboration du SCOT ont effectivement débuté en 2008 :

- En application combinée des articles L.122-4 et L 300-2 du code de l'urbanisme, le conseil communautaire réuni le 28 février 2008 a délibéré préalablement au démarrage effectif de la procédure sur les objectifs et les modalités de concertation et de communication du SCOT

- A l'issue de la procédure de désignation qui s'est poursuivie au 1^{er} trimestre 2008, le marché d'assistance à l'élaboration du SCOT daté du 1^{er} avril 2008 a été attribué à l'Agence des Territoires, mandataire du groupement Territoires comprenant les bureaux d'études : Territoires, Agrestis, Prospectives, CITEC, NICOD ingénieurs, SP 2000.

- suivant une phase de démarrage technique, la première réunion concernant le SCOT a été organisée le 25 juin 2008. Les élus municipaux des 13 communes et leurs secrétaires généraux invités ont assisté à une présentation intitulée : « Un SCOT : Pourquoi ? Par qui ? Comment ? »



Châtillon en Michaille, le 25 juin 2008 « un SCOT : Pourquoi ? Par qui ? Comment ? »

- La 1^{ère} édition de la lettre du SCOT a été éditée et distribuée dans tous les foyers du territoire en juin 2008.



Les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2008 ont été consacrés à l'élaboration des diagnostics thématiques et leurs présentations. A cette occasion, 5 réunions du comité de pilotage (COPIL) élargi aux personnes publiques (services, organismes, associations...) ont été organisées:

- Ø Le COPIL 1 du 11 juillet ayant pour ordre du jour la présentation du « porter à connaissance et des enjeux de l'Etat »,
- Ø Le COPIL 2 du 18 septembre portant sur la présentation d'un premier état des lieux sur la population et les logements et de la première partie du diagnostic sur les réseaux (déchets, assainissement collectif et non collectif),
- Ø Le COPIL 3 du 16 octobre traitant de la suite du diagnostic sur les réseaux (eau potable, eaux pluviales) et du diagnostic économique,
- Ø Le COPIL 4 du 20 novembre abordant les questions de déplacement, de transports, d'équipements publics et collectifs,
- Ø Le COPIL 5 du 11 décembre consacré à la présentation de l'analyse des paysages et des formes urbaines et de l'étude de la DDE sur l'évolution de la tâche urbaine du bassin bellegardien.

GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS

Vice-Président : Didier BRIFFOD

La Communauté de Communes du Bassin Bellegardien dispose statutairement de la compétence « collecte » des déchets ménagers et assimilés depuis sa création au 1er janvier 2003.

Elle assure la prise en charge des déchets ménagers selon deux modes de collecte :

● **En porte à porte** pour les ordures ménagères et les déchets assimilés ;

F collecte par le prestataire VEOLIA PROPRETÉ Albens regroupant 8 communes, soit un peu plus de 6 000 habitants, dont le marché d'une durée de 5 ans se termine le 30 juin 2009.

F collecte par la régie OM de la CCBB qui collecte les communes de Bellegarde, Billiat, Villes, Injoux-Génissiat et Surjoux.

Un nouveau marché de fourniture de conteneurs a été lancé. 4 entreprises se sont portées candidates et les propositions de la société SULO ont été retenues pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

● **En apport volontaire :**

F aux points verts pour les emballages recyclables disséminés sur toutes les communes du territoire ;

F dans les 4 déchetteries de la CCBB pour les cartons épais, les encombrants incinérables, la ferraille, les gravats, les déchets verts, le bois, le plâtre et les déchets ménagers spéciaux (DMS). 3 de ces déchetteries sont gérées en régie directe (Châtillon-en-Michaille, Champfromier, Injoux) et la quatrième, Bellegarde sur Valserine, en Délégation de Service Public (DSP). Celle-ci confiée par concession à la société VEOLIA PROPLETE est également destinée aux professionnels de la CCBB.



Le réseau des 4 déchetteries



Déchetterie de Champfromier

F au camion Kangourou pour les DMS tous les derniers mercredis de chaque mois sur la place Carnot à Bellegarde.

LES TONNAGES COLLECTES ET COUT DU SERVICE

Le territoire de la C.C.B.B. rassemble 21 108 habitants répartis sur 13 communes. Ce sont près de 11 323 tonnes de déchets qui sont collectés par la CCBB.

Cette masse de déchets se répartit de la façon suivante :

- 46.83 % d'ordures ménagères et déchets assimilés collectés en porte à porte
- 53.17 % de Déchets Encombrants Ménagers (DEM) collectés en apport volontaire par le réseau des 4 déchetteries toutes opérationnelles

TONNES COLLECTÉES		2008	COÛT DES OM			
SIDEFAGE	OM	5303	2008			
	(KG / Hab)	251	PRESTATIONS (en T et en €)	T.	Coût unit	Coût Tot. /hab
	DEM	1 094	OM/prestataire			139 779
	DV	1 180	OM/régie			224 146
	Papiers	776	Coût Collecte	5 303	68.63	363 925
	Plastique	71	Coût trait. OM	5 303	101.81	539 898
	Verre	525	Coût coll. Sél.	1 373	32.44	44 538
PRESTATAIRE	Ferraille	540	Coût DV	1 180	54.11	63 851
	Gravats	1 141	Coût trait. DEM	1 094	96.53	105 604
	Bois	647	COÛT GLOBAL			1 117 816
	Plâtre	46				58
TOTAL	11 323					

P R I X	COÛT DECHETTERIES. 2008						COÛT DMS 2008			
		INJ	CHAMP	CHAT	BELL	TOTAL	Coût/Hab	DÉCHETTERIE	PRESTATAIRE	TOTAL
X	Coût fixe /mois	274	215	274	23 865					
U	Ferraille	31	31	31	16					
N	Inciner.	24	24	24	7					
I	Bois	92	92	92	102					
T	Gravats	17	17	17	28					
.	Plâtre	155		155						
	TOTAL	18 984	11 515	25 485	453 764	509 748	27			
									Coût par habitant	4
								INJ.		6 799
								CHAT	SITA MOS	5 449
								BELL	ONYX	47 790
								BELL	Kangourou	6 781

Coût global par habitant pour ces différentes prestations : **89 € hab.**

LE FINANCEMENT DU SERVICE

Il est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble du service de gestion des déchets ménagers et par la mise en place de la redevance qui s'applique aux locaux exonérés de plein droit de TEOM, ainsi qu'aux locaux à usage industriel, commercial ou administratif qui bénéficient du service de ramassage des déchets assimilés aux déchets ménagers.

Depuis 2005, le Conseil de Communauté a institué 2 zones distinctes de perception de la TEOM par l'application de taux différenciés en fonction du service rendu. Les taux correspondant s'élèvent respectivement à 11,30% pour la zone 1 (ramassage 2 fois par semaine) et 10,30% pour la zone 2 (ramassage 1 fois par semaine).

Les produits perçus pour un montant de 1 656 972 € pour l'année se décomposent comme suit :

- La TEOM s'est montée à 1 656 972 € soit 78.50 €/hab.
- La redevance spéciale se monte à 16 101 € sur l'année 2008
- L'utilisation des déchèteries communautaires par les habitants de Chézery et Léaz (CCPG) pour un montant de 40 604 €
- D'autre part, un complément a été nécessaire par une contribution prélevée sur le budget général d'un montant de 160 000 € pour équilibrer les comptes.

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008

- Poursuite de la conteneurisation par le renouvellement ou le remplacement du contingent des conteneurs vétustes et usagés ainsi que la dotation des nouveaux immeubles et/ou logements sur l'ensemble du territoire du Bassin Bellegardien pour la collecte des ordures ménagères en « porte à porte ».
- Mise en service du nouveau camion de ramassage d'ordures ménagères :



- Facturation des années 2006 et 2007 pour l'utilisation des déchèteries de la CCBB par les habitants de certaines communes de la CCPG (Léaz et Chézery).
- Mise en place à compter du 1^{er} octobre 2008 d'un dispositif d'accueil et d'élimination par les filières concernées des Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) :



- Réfléchir pour les années futures à la mise en œuvre de modalités incitatives de valorisation des déchets par la pratique pour les usagers d'un tri sélectif.

TOURISME

Cette compétence a pour objectif l'amélioration de l'accueil touristique en partenariat avec l'office de tourisme de Bellegarde et sa région qui est l'outil de promotion et d'accueil présent sur le terrain.

Elle vise, également, par la mise en œuvre d'actions appropriées à mettre en valeur certains sites remarquables et à harmoniser la signalisation touristique du territoire communautaire et extracommunautaire par voie contractuelle avec différents partenaires afin d'en accentuer l'efficacité.



Marmites du Géant à Saint-Germain-de-Joux

BORNE AU LION

Ce lieu historique et naturel situé sur la commune de Champfromier limitrophe de la commune de La Pesse dans le département du Jura est entretenu (débroussaillage, entretien des panneaux d'information, nettoyage du site, petits outils pour local technique) par des habitants de La Pesse et financé conjointement par les communautés de communes du Bassin Bellegardien, du Pays de Gex et des Hautes-Combes et constitue une étape culturelle pour une randonnée en direction du célèbre Crêt de Chalam tout proche.



La Borne au Lion



Inauguration du site de la Borne au Lion

SENTIERS

L'action d'entretien des sentiers de randonnées dans les Monts-Jura et le Bassin Bellegardien est menée en collaboration avec la Communauté de communes du Pays de Gex et est conduite sur le terrain en coordination avec les différents acteurs (associations locales de randonneurs) par Bruno LADET qui veille à l'installation, conforme à la charte adoptée, des panneaux et bornes signalétiques tout au long de ces chemins de randonnée.



Entrée du sentier des Berges de la Valserine

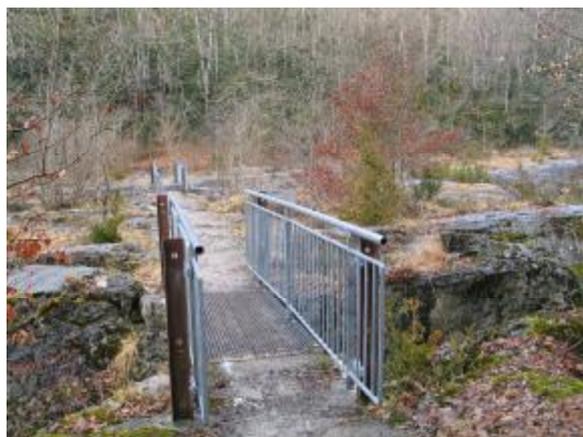


Les Pertes de la Valserine

L'atelier d'insertion par le travail débroussaillie les sentiers et procède, hebdomadairement, en belle saison, à une visite du sentier des Berges de la Valserine qui conduit aux Pertes depuis Bellegarde pour y effectuer toute intervention utile de nettoyage et taille d'arbres.



Table pique-nique près des Pertes de la Valserine



Rambardes de sécurité au Pont des Oules

BORNES MULTISERVICES POUR CAMPING-CARS

Après la borne pour camping-cars de Champfromier, située à l'entrée du camping municipal des Georenes, qui a vu le jour en novembre 2007, celle de Bellegarde-sur-Valserine située place des Frères Zanarelli, près du Rhône, fut mise en service en avril 2008.

Ces bornes permettent aux camping-caristes de vidanger leurs eaux grises et noires, de faire le plein d'eau potable et de recharger leur batterie.

Ce service donne entière satisfaction aux usagers de passage dans notre région.



Début installation à Bellegarde – 4 mars 2008



Borne installée avant la pose de l'enrobé – 13 mars 2008

CIRCUITS THÉMATIQUES LIÉS A LA FRONTIERE

Cette action destinée à faire connaître l'histoire des frontières s'est concrétisée sur le bassin bellegardien par l'installation de 6 panneaux explicatifs qui s'intègrent dans un ensemble de 51 panneaux ou bornes mis en place aussi sur le Pays de Gex.

Pour le territoire de la communauté de communes ces panneaux sont placés aux endroits suivants : au château de Musinens (au nombre de 3), au château de Châtillon-en-Michaille (1), à Confort (1) et près du pont du tram à Lanrans (1).



Eglise de Confort



Pont du Tram à Lanrans

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Vice-Président : Gilles MARCON

CLIC

Le CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination g rontologique du Bassin Bellegardien est anim  et coordonn  par Madame H l ne ANTOINE, aujourd'hui accompagn e de Mademoiselle S verine AS, Assistante de Coordination. L'ann e 2008 repr sente sa 4^{ me} ann e de fonctionnement, une ann e de maturit  pour la structure.

L'activit  fait l'objet d'un rapport sp cifique qui est pr sent  chaque ann e au Comit  de Pilotage de cette structure int gr e et est diffus    chacune des mairies du territoire communautaire.

Pour plus d'informations, ce rapport est consultable en mairie ou au CLIC par tous :  lus et usagers.

Pour r sumer l'activit  g n rale de ce service en 2008, on notera que le CLIC a nou  **plus 3500 contacts** que ce soit aupr s des usagers ou aupr s des professionnels.

On retiendra aussi les chiffres-cl s suivants :

* **Activit  en lien avec les usagers, plus de 500 contacts dont :**

- **243** demandes d'usagers  mises au CLIC
- **6 actions collectives d'information** (dont certaines d clin es en une douzaine d'ateliers) ayant rassembl  **300 participants**

* **Activit  en lien avec les partenaires, environ 500 contacts :**

- **106**  changes d'informations g n rales entre le CLIC et les professionnels ou partenaires
- **112**  changes d'informations entre les professionnels, sur la situation d'usagers
- **40** rendez-vous de pr sentation entre le CLIC et les partenaires
- **2 d bats**   th mes devant **42** partenaires
- **9 r unions CLIC** ayant regroup  **170** partenaires
- Participation   **29** r unions ext rieures
- **5** Outils de coordination partenariale  labor s par le CLIC :
 - * **Partenariat du r seau CLIC** : **33** conventions sign es en 2007,
 - * **«Lettre Info-CLIC** » : **2** Lettres distribu es   tous les partenaires sur l'actualit  du CLIC (**environ 300**),
 - * **Annuaire communs g rontologiques** (usagers et professionnels): mis en ligne en d cembre 2008,
 - * **Carte MEMO** : environ **300** cartes remises aux usagers par les partenaires du r seau,
 - * **Fiches de Liaison** : **2000** fiches distribu es aux partenaires concern s et environ **1700** utilis es pour les usagers.

* **Campagne de communication, 2 500 contacts :**

- **1000** plaquettes CLIC ont  t  distribu es
- **100** affiches CLIC ont  t  distribu es
- **1400** envois cibl s (de plus en plus d'envois sont  mis par mail et de nombreux comptes-rendus sont en ligne sur le site Internet pour limiter nos courriers inutiles)
- **1** conf rence de presse organis e et **20** articles parus sur le CLIC
- Cr ation d' **1 site internet CCBB avec un onglet d'information CLIC en ligne depuis d but 2008**

* **5 formations suivies par les agents**

Le CLIC en images... 2008

La semaine bleue...



Les rencontres intergénérationnelles...



Les ateliers mémoire...



Info-débat sur la « Gestion du stress »...



CHANTIER D'INSERTION PAR L'ENVIRONNEMENT

C'est la 5^{ème} année de fonctionnement de l'activité d'utilité sociale portée par la CCBB et l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain (EIJA).

Les 4 salariés toujours placés sous la responsabilité et l'encadrement d'Olivier Rousset ont eu une activité croissante dans les communes qui ont parfaitement pris le réflexe de faire appel aux interventions de l'équipe.

Les lundis sont toujours consacrés à l'entretien des berges de la Valserine et du Rhône. En haute saison ces interventions sont beaucoup plus fréquentes du fait de la forte fréquentation touristique (remise en état, nettoyage, vidage des poubelles, réparations diverses ...) et de la croissance de la végétation.

Les autres activités de l'équipe sont multiples et volontairement diversifiées afin de permettre aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences (voir bilan annuel).

En fin d'année, lors des périodes d'intempéries, l'équipe a réalisé la remise en état de vieux matériel agricole que la commune de Confort stockait et souhaitait pouvoir exposer dans le village pour participer à sa décoration estivale. Cette rénovation complète est une véritable réussite, les salariés ont réalisé un travail remarquable de minutie et d'application. Ce fut une action très intéressante et différente qui a permis d'aborder d'autres compétences.



Entretien d'un mur à Villes

En fin d'année, afin de remercier les membres de l'équipe pour leur travail, Jean-Pierre Fillion a organisé spécialement pour l'ensemble des salariés de l'EIJA, une conférence sur OTZI suivie d'une démonstration de taille de silex... Ce fut un beau moment qui a beaucoup intéressé le public.



La collaboration avec les responsables d'EIJA est toujours excellente : rédaction en commun des bilans d'activité, réunions mensuelles avec le vice-président, contacts réguliers avec les responsables, rencontre avec l'encadrant ...

L'équipe fonctionne parfaitement bien et selon le responsable d'EIJA, Philippe Prévitali, cette situation est essentiellement due à la parfaite coopération entre l'association et la collectivité.

Depuis cette année, l'EIJA fait directement la demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes. Le montant sollicité en 2008, en fonction des nouveaux critères, est de 12 000 € qui a obtenu un avis favorable en décembre 2008 de la part de la Commission d'attribution régionale.

En matière d'investissement il faudra prévoir le remplacement pour 2009 du camion utilisé par l'équipe de Bellegarde car il arrive en bout de course.

FOURRIÈRE ANIMALE INTERCOMMUNALE

L'adhésion à un service de fourrière animale est une obligation légale (article 211-24 du Code Rural) que la CCBB exerce au nom des 13 communes qui la composent et des 2 communes extérieures de Saint-Germain-sur-Rhône et Chanay qui ont signé une convention avec elle. Ces communes extérieures rémunèrent le service à hauteur de 4,65 € par habitant.

En 2008, l'activité de la fourrière est constante :

- 85 chiens capturés (87 en 2007)
- 145 chats capturés (163 en 2007)

Le personnel de la fourrière a dû faire face, en particulier, à la présence d'un foyer de chats rue du Rhône à Arlod. Les riverains se sont trouvés face à un important groupe de chats générant des nuisances. Sur plusieurs semaines, des trappes ont été installées. Néanmoins l'action de la fourrière s'est confrontée à des limites d'intervention légales (propriété privée ...), un arrêté municipal a été pris pour permettre de tenter de régler ce conflit.

Les agents de la fourrière ont alors lancé une campagne d'information et de prévention dans les différents médias locaux.



Fourgonnette en intervention



Bâtiment de la fourrière

Le budget a été parfaitement respecté et la subvention communautaire utilisée comme prévu avec des tarifs de fourrière inchangés.

Les locaux sont correctement entretenus et aucune remarque particulière n'est à formuler sur ce service.

ACTIONS EN FAVEUR DES MAISONS DE RETRAITE

En 2008, comme les années précédentes, les responsables d'établissement des 4 maisons de retraite de Bellegarde-sur-Valserine, Confort et Châtillon-en-Michaille ont fait part de leurs besoins essentiellement orientés vers la satisfaction des loisirs ou du confort des résidents : lecteurs DVD ou CD, téléviseurs, mobilier.

Les équipements ainsi acquis ont été remis à chaque établissement par les membres de la commission « social et services à la population ». Lors de ces visites, les élus communautaires ont pu constater combien l'action de la Communauté de communes était appréciée. Ainsi il a donc été décidé de reconduire cette initiative pour les années à venir.



COMMUNICATION

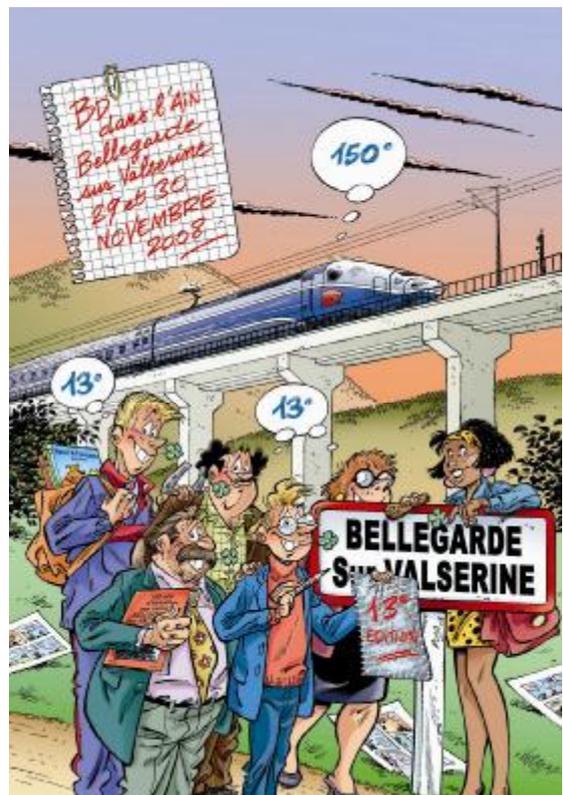
Vice-Président : Jean-Marc COUTURIER

PARTENARIAT AVEC LE MONDE ASSOCIATIF

Le partenariat avec les associations locales s'est concrétisé dans les 4 directions qui suivent :

a) participation aux les grands événements :

- o **Festival BD dans l'Ain**



Festival « BD dans l'Ain » à Bellegarde

- o **Comice Agricole de Vouvray**
- o **Tournoi International Cadets de Basket de Bellegarde**
- o **Fête du Château de Musinens**
- o **Montée du Crêt d'Eau**
- o **Voie du Tram etc ...**

b) Animation de la vie associative locale : interventions de soutien envers les clubs associations locales :

- o **Coupes, trophées**
- o **Impressions des affiches d'annonce des événements**
- o **Encarts publicitaires dans divers supports de communication, plaquettes, calendriers...**
- o **Impression de logo sur tee-shirts etc ...**

c) **Soutien et présence au côté des acteurs du milieu sportif** : (dans le respect de la réglementation établie : une demande tous les 3 ans plafonnée à 80 € par tenue pour 22 sportifs maximum)

d) Reconduction des **conventions de promotion avec les clubs** par l'installation d'un panneau publicitaire dans leur équipement d'accueil du public ou sur un véhicule : stades, véhicules de transports collectifs, véhicules de course ...

FOIRE COMMERCIALE D'AUTOMNE DE BELLEGARDE

La présence de la CCBB sur la foire de Bellegarde est désormais traditionnelle et pour cette édition 2008 trois thèmes principaux ont été retenus : la Maison de l'économie, de l'emploi et de la formation, le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers. La réalisation d'une vidéo sur grand écran réalisée par le service communication de la CCBB présentant une déambulation sur l'ensemble du territoire du projet d'agglomération a été un élément d'attractivité certain et très apprécié par le public notamment à travers les questions qui ont été posées aux personnes présentes sur le stand.



Conférence sur le projet d'agglomération franco-valdo-genevois



Vue partielle du stand de la CCBB

Le vendredi soir 3 octobre 2008 a fait l'objet d'une conférence organisée sur le projet d'agglomération et qui a rassemblé de nombreuses personnalités parmi lesquelles MM Christian MICHALACK (Sous-Préfet de Nantua), Régis PETIT (Maire et Vice-Président de la CCBB), Guy LARMANJAT (Vice-Président du Conseil général de l'Ain), Etienne BLANC (Député de l'Ain), Jean NEURY (président de l'ARC du Genevois), Frédéric BESSAT (chef du projet d'agglomération franco-valdo-genevois côté France) ainsi qu'un public de plus de 50 personnes qui a pu prendre part au débat.

La foire commerciale de Bellegarde reste un événement local majeur à large rayonnement et il est important que la CCBB soit présente en développant à cette occasion une communication d'excellent niveau.

BULLETIN D'INFORMATION INTERCOMMUNAL : CCBB POINT COM

Une édition de 4 pages a été réalisée en avril afin de présenter les nouveaux délégués communautaires issus des élections municipales de mars 2008 ainsi que l'organisation des différentes commissions.

Cette présentation a été réalisée en collaboration avec le photographe Lucien Fortunati et a permis de réaliser une base photographique des élus.



Aucune autre édition n'a été engagée en raison de la période d'incertitude en fin d'année sur les grands projets (hôtel communautaire et centre aquatique). Une prochaine édition est programmée pour le 1^{er} trimestre 2009 lorsque toutes les décisions sur ces sujets auront été prises.

SITE INTERNET

L'adresse du site est : www.cc-bassinbellegardien.fr

Mis en ligne début mars 2008 le site a connu une moyenne de 22 consultations par jour dans les premiers mois de démarrage.

La page d'accueil ayant trait aux actualités et la rubrique relative aux « projets et travaux » sont les plus consultées.

Les remarques sur la construction du site sont très positives. Il semble apprécié pour sa simplicité de navigation, la richesse de son contenu et son graphisme.

Certaines rubriques sont directement mises à jour par les responsables de services, d'autres sont effectuées par le service communication de la CCBB.

Le CLIC fonctionne de façon autonome sur la mise à jour de sa rubrique qui a été développée en fin d'année par l'intégration d'une sous-rubrique.

Cette nouvelle fonctionnalité a été étendue à l'ensemble du site, il est donc désormais possible de créer des sections dans les sous-rubriques.

Les enseignements tirés des premiers mois d'utilisation sont les suivants :

- ne pas sous-estimer le temps à consacrer aux mises à jour (prises de photos, recherche de thèmes, d'informations auprès des services, recherche graphique ...),
- penser à gérer les nouvelles (insertion et retrait),
- Imaginer l'évolution des rubriques...

Pour l'année 2009, il est envisagé les directions suivantes :

- Evolution de la rubrique MEEF,
- Refonte de la rubrique SCOT dès la réalisation de son diagnostic,
- Mise à jour de la rubrique « projets et travaux » une fois les décisions centre aquatique / hôtel communautaire entérinées.

La rubrique « Marchés publics » est à compléter par l'enrichissement de tableaux.

SPECTACLE PYROSYMPHONIQUE

La commune de Billiat a accueilli ce spectacle traditionnel qui a rencontré un certain succès malgré une pluie forte qui s'est abattue sur le site. Les associations locales et, en particulier, la société de chasse avaient organisé diverses animations.

C'est la société René Baron qui a proposé comme à son habitude un spectacle de qualité attirant un nombreux public. Le prochain feu d'artifice aura lieu en 2009 sur la commune de Saint-Germain-de-Joux avec le concours des associations du village.



GESTION DES ESPACES

Les travaux de débroussaillage engagés à ce titre avec l'entreprise Vistalli en 2007 se sont poursuivis et ont permis de libérer à St-Germain-de-Joux sur « Bellelive » des surfaces intéressantes pour une exploitation agricole ultérieure. La commission, dès sa mise en place, a pu ainsi se rendre compte du résultat satisfaisant d'une telle campagne. Aussi, c'est avec empressement qu'elle s'est déclarée prête à poursuivre ces opérations et à mettre sur pied une programmation pluriannuelle. Un recensement des communes intéressées et secteurs concernés sera conduit sur la fin de l'année en vue de la constitution des enveloppes budgétaires futures.



CONSTRUIRE UNE RESSOURCE FORESTIÈRE POUR L'AVENIR

A l'initiative du Sous-Préfet de Nantua, saisi par les professionnels de la forêt inquiets du dépérissement des essences provoqué dans les forêts du Haut-Bugey tant par le réchauffement climatique que l'invasion du bostryche, un groupe de travail a facilité la mise en place des mesures de repeuplement des forêts communales ou privées sinistrées.

Cette action cofinancée par l'Europe, la profession, le Département et les groupements de collectivités a débouché, sous la houlette des techniciens de l'Office national des forêts, de la DDAF, du CRPF et du FIB, à la création d'un dispositif d'aides en direction des propriétaires. Cette opération a été engagée pour la première fois dès l'année 2008 et se poursuivra sur 5 années.

Les dossiers examinés par un comité technique sont ensuite soumis à la validation d'un comité d'agrément, la communauté de communes du Lac de Nantua, assurant le pilotage du dispositif avec la contribution financière du Département et des scieurs ainsi que des autres communautés de communes et collectivités partenaires regroupées à ses côtés, à savoir celles du Bassin Bellegardien, de la Combe du Val-Brénod, des Monts Berthiand et d'Oyonnax et les communes de Belleydoux, Corcelles et Echallon.

Cette disposition vise à redynamiser la filière bois dans le cadre d'un développement durable de l'exploitation forestière dans le Haut-Bugey.



C – Annexes

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ADE	Agence de développement économique du Pays de Gex / Bassin Bellegardien
ADT	Agence de développement touristique (dissoute en janvier 2006)
APS	Air de l'Ain et des pays de Savoie
ARC	Association régionale de coopération du Genevois
AUS	Atelier d'utilité sociale
CAO	Commission d'appel d'offres
CAPEB	Confédération de l'artisanat, des petites entreprises et du bâtiment
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain
CCBB	Communauté de communes du Bassin Bellegardien
CCPG	Communauté de communes du Pays de Gex
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial
CDEC	Commission départementale d'équipement commercial
CDRA	Contrat de développement Rhône-Alpes
CDDRA	Contrat de développement durable Rhône-Alpes
CLET	Commission locale d'étude des transferts de compétences
CLIC	Centre local d'information et de coordination gérontologique du Bassin Bellegardien
CNAC	Commission nationale d'aménagement commercial
CNEC	Commission nationale d'équipement commercial
DDR	Dotations de développement rural
DGE	Dotation globale d'équipement
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DMS	Déchets médicaux spéciaux
DOB	Débat d'orientation budgétaire
EIJA	Entreprise d'insertion des jeunes de l'Ain
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPF	Etablissement public foncier de l'Ain
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
MEEF	Maison de l'emploi, de l'économie et de la formation du Bassin Bellegardien
MMT	Modèle multimodal de transport
MOP	Maîtrise d'ouvrage publique
OM	Ordures ménagères
ONF	Office national des forêts
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PAE	Parc d'activité économique
PDIPR	Plan départemental des itinéraires et promenades de randonnées
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR-HJ	Parc naturel régional du Haut-Jura
POS	Plan d'occupation des sols
SCOT	Schéma de cohérence territoriale du Bassin Bellegardien
SEGH	Syndicat d'études du Genevois haut-savoyard
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiple
SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique
SM	Syndicat mixte
SMETD	Syndicat mixte d'études des transports et des déplacements dans le Bassin franco-valdo-genevois
SRU	Loi SRU : loi de solidarité et de renouvellement urbain
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TH	Taxe d'habitation
TP	Taxe professionnelle
TPU	Taxe professionnelle unique
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
ZAE	Zone d'activité économique



COMPTE ADMINISTRATIF 2008 SYNTHETIQUE

BUDGET GENERAL RESULTAT DE L'EXERCICE 2008					
LIBELLES		BUDGET		REALISE	
INVESTISSEMENT					
	Dépenses	5 893 450.00 €		2 814 801.49 €	
	Recettes	5 893 450.00 €		2 454 615.73 €	
	Déficit			-360 185.76 €	
FONCTIONNEMENT					
	Dépenses	2 220 800.00 €		1 760 183.72 €	
	Recettes	2 220 800.00 €		1 920 510.95 €	
	Excédent			160 327.23 €	
RESTES A REALISER					
	Dépenses			444 600.00 €	
	Recettes			900 700.00 €	
	Excédent			456 100.00 €	
RESULTAT 2008					
	Excédent			256 241.47 €	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2008					
		Résultat cumulé 2007	Part affectée à l'investiss.	Résultat 2008	Résultat Cumulé 2008
	INVESTISSEMENT	-312 267.01 €		-360 185.76 €	-672 452.77 €
	FONCTIONNEMENT	928 857.23 €	639 267.01 €	160 327.23 €	449 917.45 €
	TOTAL CUMULE	616 590.22 €	639 267.01 €	-199 858.53 €	-222 535.32 €

**COMPTE ADMINISTRATIF 2008
BUDGET GÉNÉRAL
RÉCAPITULATIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES		2008	RÉALISÉ 2008
011	Charges à caractère général	409 500 €	322 468.67 €
012	Charges de personnel	539 500 €	527 253.70 €
014	Atténuation de produits	1 700 €	1 635.80 €
042	Opér. Ordre transfert entre section	111 300 €	111 228.99 €
65	Autres charges de gestion courantes	899 700 €	753 301.74 €
66	Charges financières	66 300 €	44 216.82 €
67	Autres charges exceptionnelles	500 €	78.00 €
022	Dépenses imprévues	1 150 €	- €
023	Virement à la section d'investissement	191 150 €	- €
TOTAL DES DÉPENSES		2 220 800 €	1 760 183.72 €
RECETTES		2008	RÉALISÉ 2008
002	Excédent antérieur reporté	289 600 €	- €
013	Atténuation de charges	7 700 €	7 690.36 €
70	Produits des services	7 000 €	5 986.90 €
73	Impôts et taxes	1 428 100 €	1 418 079.20 €
74	Dotations et participations	486 900 €	486 922.55 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	400.07 €
77	Produits exceptionnels	1 500 €	1 431.87 €
TOTAL DES RECETTES		2 220 800 €	1 920 510.95 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2008
BUDGET GENERAL
RECAPITULATIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	B. 2008	REALISE 2008	RAR 2008
OPERATIONS NON AFFECTEES	703 200 €	320 463,91 €	60 300 €
Op.11 SIEGE CCBB	15 300 €	13 576,73 €	- €
Op.15 HOTEL COMMUNAUTAIRE	1 976 500 €	1 716 342,78 €	195 000 €
Op.17 AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	65 100 €	19 164,70 €	- €
Op.19 CENTRE AQUATIQUE	1 739 000 €	475 925,79 €	100 000 €
Op.21 MEEF	194 350 €	178 774,91 €	5 300 €
Op.22 PEPINIERE D'ENTREPRISES	1 100 000 €	49 641,38 €	25 000 €
Op.23 SCOT	100 000 €	40 911,29 €	59 000 €
TOTAL DEPENSES	5 893 450 €	2 814 801,49 €	444 600 €
RECETTES	B. 2008	REALISE 2008	RAR 2008
OPERATIONS NON AFFECTEES	1 382 450 €	905 402,00 €	255 700 €
Op.15 HOTEL COMMUNAUTAIRE	2 000 000 €	1 500 000,00 €	500 000 €
Op.19 CENTRE AQUATIQUE	1 375 000 €	- €	- €
Op.21 MEEF	36 000 €	34 363,73 €	- €
Op.22 PEPINIERE D'ENTREPRISES	1 100 000 €	- €	145 000 €
Op.23 SCOT	- €	14 850,00 €	- €
TOTAL RECETTES	5 893 450 €	2 454 615,73 €	900 700 €

24010089100 Code INSEE	C. C. BASSIN BELLEGARDIEN BUDGET GENERAL	CA	2008
---------------------------	---	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

1 - Budget principal

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2007)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 893 450,00	2 814 801,40	444 600,00	2 534 048,51
RECETTES	5 893 450,00	2 454 615,73	900 700,00	2 538 134,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 220 800,00	1 700 183,72	0,00	460 616,28
RECETTES	2 220 800,00	1 920 510,95	0,00	300 289,05

(1) Y compris les rattachements.

2 - Budget Annexe : ORDURES MENAGERES (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2007)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	304 000,00	103 402,87	50 000,00	150 597,13
RECETTES	304 000,00	213 182,70	0,00	90 817,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 036 750,00	2 017 524,69	0,00	18 225,31
RECETTES	2 036 750,00	1 943 594,33	0,00	92 155,67

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et classes des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique ;

(2) Y compris les rattachements.

2 - Budget Annexe : ZA DU FAY (Etournelles) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2007)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 155 000,00	1 847 974,71	0,00	4 307 025,29
RECETTES	6 155 000,00	976 149,98	0,00	5 178 850,02
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 885 000,00	1 378 793,13	0,00	7 506 206,87
RECETTES	8 885 000,00	3 151 789,88	0,00	5 733 210,12

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et classes des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique ;

(2) Y compris les rattachements.

2 - Budget Annexe : ZONE DE VOUVRAY (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2007)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 858 700,00	23 299,85	0,00	2 835 400,15
RECETTES	2 858 700,00	0,00	0,00	2 858 700,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 823 300,00	90 500,08	0,00	5 732 799,92
RECETTES	5 823 300,00	24 096,25	0,00	5 799 201,75

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et classes des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique ;

(2) Y compris les rattachements.